

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 40 (2003)  
**Heft:** 1577

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La fin de l'informulation magique

Même si l'avancée de l'UDC est plus qu'une oscillation des graphiques électoraux, plus que le déplacement d'un chiffre après la virgule, même si l'échelle de mesure est plutôt celle de Richter, il n'y a pas eu un choix d'alternance. L'UDC n'a pas pris le pouvoir. Elle demeure une minorité. Elle n'est pas en mesure de dicter sa loi: ni le bicamérisme helvétique, ni le multipartisme, ni le contrôle référendaire ne le permettent. Même si son succès est impressionnant, ce n'est qu'un succès. Que peut-il changer?

La première solution serait de traduire la poussée de l'UDC en termes proportionnels. Elle aurait droit arithmétiquement à une plus grande tranche de pouvoir gouvernemental. Un siège de plus au Conseil fédéral. La formule magique serait simplement recomposée et donc reconduite. Solution de facilité parce que la politique n'est pas arithmétique, elle est choix gouvernemental. L'actuel équilibre du 2+2+2+1 est l'aboutissement d'une longue évolution qui commence à la prise de pouvoir totale des radicaux occupant sept sièges sur sept. Cette évolution voit ensuite un partage progressif des responsabilités avec les conservateurs catholiques, puis avec les socialistes, le parti radical se réservant le rôle de pivot central. Or ce rôle de pivot, il l'a perdu.

La formule magique ne peut pas être reconduite après correction arithmétique parce qu'elle reposait sur un contrat tacite. Chacun apporte sa représentativité, celle de son parti, son style personnel, sa capacité de compromis. L'accord gouvernemental, les sept exécutants, l'exécutif, le mettent en musique selon leur talent, leur savoir-faire politique. Aujourd'hui, après le succès de l'UDC, les conditions de cet accord tacite ne sont plus remplies. On va

devoir passer du tacite à l'explicite. De l'informulé (l'informulation magique) au formulé. A l'accord gouvernemental. De la formule magique au gouvernement de coalition.

Un accord gouvernemental avec l'UDC, telle qu'elle s'affiche, n'est pas envisageable en l'état, même si l'expérience cantonale, dont celle de Zurich, montre que l'UDC est absorbable dans une logique gouvernementale. Sa xénophobie, son instrumentalisation indigne de la peur de l'étranger sont disqualifiantes pour un parti représentatif du pays. D'autre part, son opposition intransigeante à l'Union européenne s'insère mal dans une équipe qui, même si elle est en position attentiste, doit en permanence négocier avec l'UE.

Si, malgré tout, un accord explicite était passé avec l'UDC, il mettrait en situation difficile le PS. Pour des raisons de principe évoquées ci-dessus. Mais aussi parce que la marge de manœuvre du PS est de plus en plus réduite, alors même que les assurances sociales ne sont pas consolidées.

L'informulé avait l'avantage d'éviter le recours aux mots qui fâchent et divisent. C'était un non-choix. Le gouvernement de coalition va imposer des choix. Ou un gouvernement de droite, faisant une large place à l'UDC, mais que feront les socialistes? ou un gouvernement centriste, acceptant de prendre le risque de ne pas transposer gouvernementalement le succès parlementaire de l'UDC.

Ce qui rend pessimiste, c'est que le Parti radical et le PDC sont en position d'arbitre, alors que leur défaite électorale les autorise mal à assumer avec force ce rôle. Ils risquent de céder à la facilité droitrière, quand le succès de l'UDC exigerait un sursaut et un regroupement pour relever le défi. AG

### Dans ce numéro

**Elections fédérales:** La formule magique s'essouffle. Des gouvernements de coalition pourraient voir le jour. *Lire l'édito et en page 2* - Au Tessin, la mise au ban de la conseillère d'Etat socialiste préfigure la fin de la politique de concordance sur le plan national. *Lire en page 2* - Roger Nordmann, candidat socialiste au Conseil national, raconte sa campagne électorale. *Lire en page 3*.

**Avenir Suisse:** La «boîte à penser» financée par les grandes sociétés suisses s'attaque au droit de recours des associations en matière de protection de l'environnement. L'étude publiée récemment fait la part belle aux intérêts économiques en guerre contre toute législation limitant leur action. *Lire en page 4 et 5*